

# CENTRE BEAUNOIS D'ÉTUDES HISTORIQUES

## SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BEAUNE



PRIEURÉ SAINT ÉTIENNE XI<sup>e</sup> S.



### Sommaire :

Éditorial	1
Actualité des publications	2
Un don exceptionnel	3-6
Appel à témoins	6

**Centre beaunois d'études historiques**  
Société d'histoire et d'archéologie de Beaune  
Association fondée le 21 mai 1851  
Association loi de 1901  
Présidente : Carole CHATEAU  
Secrétaire générale Isabelle BERNARD.  
Trésorier : G.-P. PETITJEAN

#### *Siège social*

1 rue du Tribunal – 21200 BEAUNE

#### *Adresse postale*

1 rue du Tribunal – 21200 BEAUNE

Téléphone : 03.80.22.47.68

Courriel : [cbeh@wanadoo.fr](mailto:cbeh@wanadoo.fr)

Site Internet : [cbehblog.wordpress.com](http://cbehblog.wordpress.com)

Permanences :

le mercredi de 16 heures à 18 heures

#### *Bulletin*

Directeur de la publication :  
Carole CHATEAU.

Responsable de la rédaction :  
Yvette DARCY

Ont participé à ce numéro :  
Carole CHATEAU  
Mathias COMPAGNON  
Brigitte REBILLET

Imprimé par Beaune Copie Services,  
3 avenue du 8 septembre – 21200 BEAUNE.

Prix du numéro imprimé : 2 €.

ISSN 0247-0136 (imprimé)

ISSN 1778-3828 (en ligne)

Dépôt légal à parution.

## Une AG « distancée »

Chers Adhérents,

Je vous espère tous en bonne santé et je suis impatiente vous retrouver le plus rapidement possible lors d'une prochaine flânerie historique ou pour écouter notre première conférence de 2021. Pour l'heure malheureusement, il n'est pas encore possible d'établir le moindre calendrier.

Ces temps de mesures-barrière physiques et sociales ne doivent pas nous faire oublier les liens qui nous unissent, c'est pourquoi je vous invite à une Assemblée générale « en distanciel », expression puisée dans le riche vocabulaire que nous aurons appris durant cette pandémie.

Plutôt que d'organiser une « vidéo-assemblée-générale », je vous propose très simplement de procéder par courrier. Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour, le rapport moral, le rapport financier et le rapport d'activités de l'année 2020. Exceptionnellement, il n'y aura pas de « questions diverses ». L'exercice 2021 n'est pas une année de renouvellement de bureau, la procédure sera donc très simplifiée : vous voudrez bien prendre connaissance de ces rapports, remplir le formulaire de vote et l'adresser au CBEH afin que nous puissions compter les suffrages.

Il nous tarde, naturellement, d'oublier ces contraintes qui, depuis plus d'un an, pèsent d'un poids très lourd sur nos existences, mais vous pourrez lire dans ces rapports que la vie ne s'est pas arrêtée au CBEH, chaque membre du Bureau s'efforçant de travailler dans le respect des mesures sanitaires.

Dans l'attente de vous retrouver dans de meilleures conditions,

Carole Chateau  
Présidente

## **Agenda du CBEH**

**Pas de manifestation programmée pour le CBEH dans les semaines à venir**

### **ARCHIVES MUNICIPALES**

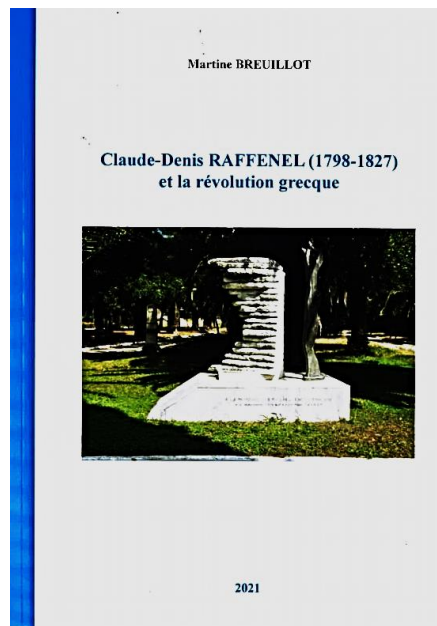
**Exposition temporaire « La guerre de 1870-1871 à travers les affiches »**  
aux heures et conditions d'ouverture de la salle de lecture – Tél. 03 80 24 56 81.

### **BIBLIOTHÈQUE GASPARD MONGE**

**Exposition « Portraits de femmes » - clichés de Latifa Messaoudi**  
Du 16 mars au 16 juin 2021, salle d'exposition – port du masque et gestes barrière.

## **Actualité des publications**

Nous avons le grand plaisir de vous présenter un ouvrage publié par Martine Breuillot, membre de notre CA et helléniste chevronnée, qui mène une enquête passionnante sur le parcours de Claude-Denis Raffenel (1798-1827) et son rôle dans la révolution grecque, guerre d'indépendance menée de 1821 à 1829 contre la domination ottomane.

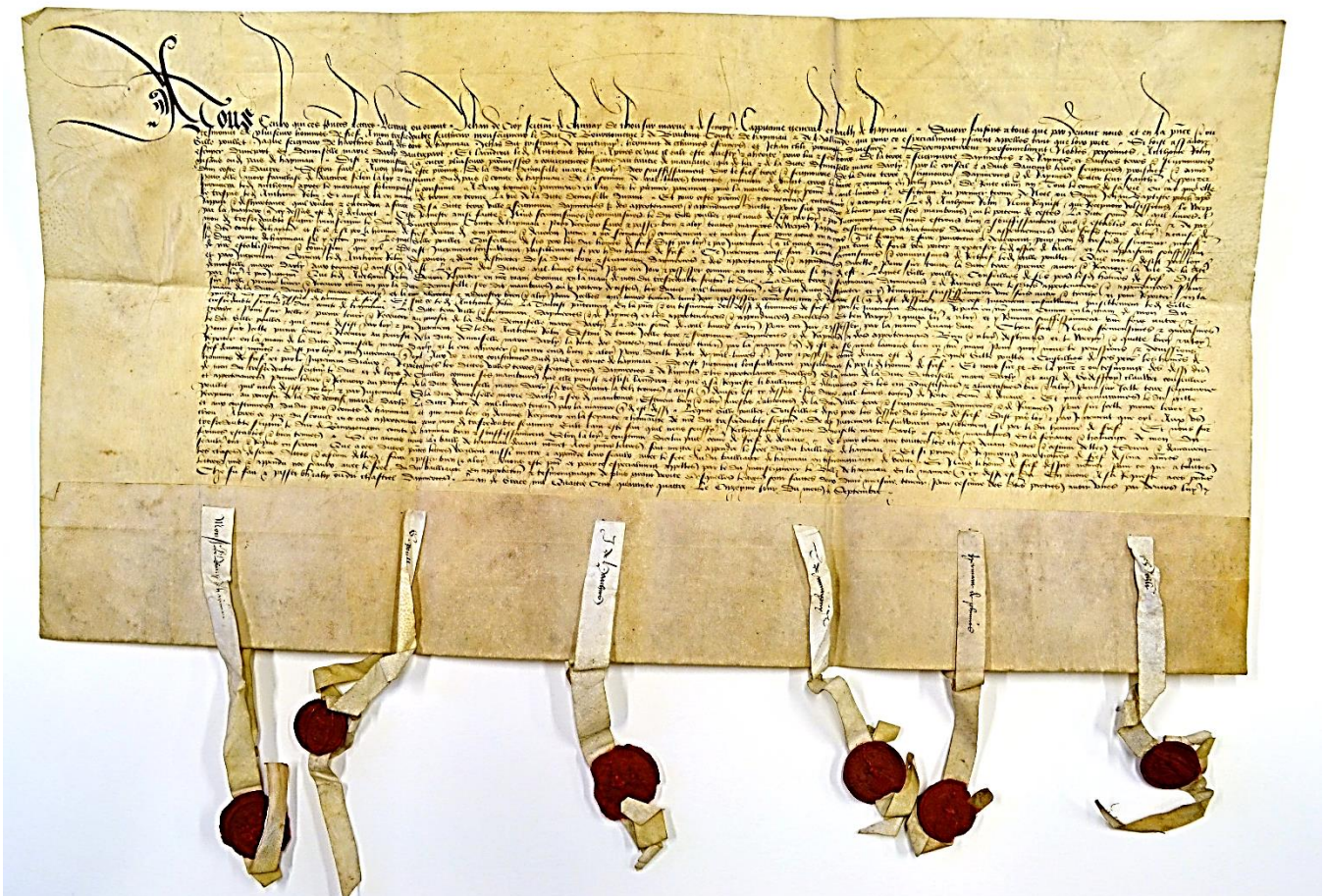


Le grand intérêt de cette étude est de nous mener au cœur de cette révolution, jusque sur l'Acropole où trouva la mort cet idéaliste aujourd'hui bien oublié, mais qui répondit avec enthousiasme, comme l'ensemble du mouvement philhellène français, à l'appel du peuple grec.

Le but de Martine Breuillot est de « reconstituer l'itinéraire de sa vie, de cerner le philhellène qu'il a été et d'analyser son travail d'historien sur la révolution grecque ». Cet ouvrage est en vente à Beaune, à la librairie Des Livres et des Hommes ainsi qu'à l'Athenaeum.

## Un don exceptionnel de la famille Bichot aux Archives : dix parchemins de la fin du Moyen-Âge

Il est des métiers de passion qui offrent des plaisirs et des consolations immenses. Je pense que celui d'archiviste en fait partie. Vivre au quotidien entouré de documents anciens, mille fois touchés par des mains humaines depuis longtemps disparues, ne cesse d'être un émerveillement. Aussi, je n'ai pas pu résister à la tentation de faire, sur mon temps libre, un premier travail de lecture des parchemins du don Bichot, qui consiste surtout à présenter les documents et à les remettre dans leurs contextes respectifs. Cet article présente le reconditionnement et l'inventaire réalisés par les Archives de Beaune. Pour la réalisation de l'inventaire, j'ai principalement utilisé les transcriptions faites en 1993 par François Martin<sup>1</sup>. Enfin, je vous propose de rentrer plus en avant dans les textes, révélant ainsi l'importance historique de ces parchemins.



Confirmation de douaire par Antoine Rolin à son épouse Marie d'Ailly, le 11 septembre 1440 – AMB 117 Z 7

### L'arrivée des parchemins à Beaune

Tout commence à la mi-janvier par le dépôt aux Archives municipales de Beaune d'une intrigante boîte aux couleurs et logo de la Maison Albert Bichot. À l'intérieur, dix magnifiques parchemins médiévaux dormaient dans du papier bulle. Ils étaient dans un état de conservation remarquable : ni

<sup>1</sup> Pour le moment, je n'ai pas retrouvé la trace de cette personne, ni le contexte dans lequel il a travaillé. Cependant, la transcription qu'il a faite semble plutôt de qualité. Le fascicule de transcription faisait partie du don.



moisissure, ni tache, ni brûlure. Plus remarquable encore pour des écrits datés de 1412 à 1556, on trouve toujours attachés aux documents les sceaux, utilisés pour authentifier un document à la manière d'une signature. Leurs fragilités à la chaleur et aux chocs en font des objets rares. Une fois la première émotion passée, les archivistes se sont rapidement mis à la tâche. De plus, le don contenait le catalogue d'achat sur lequel apparaît la description des dix parchemins, ainsi qu'un livret de transcription<sup>2</sup>.

### **Le travail d'archiviste**

L'une des premières étapes fut donc de mettre ces documents dans de bonnes conditions de conservation. Longtemps restés pliés<sup>3</sup>, leur remise à plat constitua la première besogne. Ces documents étant en parchemin, c'est-à-dire en peau animale, Estelle Ferrand<sup>4</sup> réussit à les ouvrir en douceur, simplement en jouant sur la température de la pièce où ils étaient stockés, afin de les rendre plus souples. L'important étant d'éviter les chocs thermiques et hydriques et de faire changer les conditions extérieures progressivement. Ensuite, ils ont été placés sur un papier cartonné dans des pochettes polyester neutres, cette matière étant spécialement choisie pour une bonne conservation. Enfin, les documents ont reçu une cote pour être inscrits dans un inventaire qui sera prochainement mis à la disposition du public.

### **Les quatre C : règle de vie des archivistes**

Les archivistes ont une devise : *Collecter, Classer, Conserver, Communiquer*. Ici, les parchemins sont arrivés à nous par la générosité de la famille Bichot (*Collecter*). Le travail d'inventaire est en cours (*Classer*). Je viens de vous décrire le reconditionnement des pièces par Estelle Ferrand (*Conserver*). Commence maintenant la quatrième étape, la plus importante. Le but premier d'une archive n'est pas de dormir de toute éternité sur une étagère. Le travail de l'archiviste est de faire connaître les documents et les mettre à la portée de tous. Aussi, il nous a semblé indispensable de communiquer, à l'échelle de nos moyens, sur l'entrée exceptionnelle de ce don. Ce dernier ne sera encore plus riche qu'une fois intégré à des travaux historiques. Il a donc semblé plus qu'opportun au Maire de convier – en comité restreint, mesures sanitaires obligent – les donateurs Bernard et Bégnine Bichot ainsi que Charlotte Fougère et Carole Château, pour signer la lettre entérinant le don. La presse, conviée à cet événement, l'a relayé en une du *Bien Public* et dans *l'Écho des Coms*. Manière aussi d'évoquer la mémoire d'Albert Bichot, grand amateur d'Histoire. Les Archives étant aussi présentes sur les réseaux sociaux, ont bénéficié d'un écho national via Twitter<sup>5</sup>. Ce don a été repris par le portail FranceArchives<sup>6</sup>, comme un exemple pour les donateurs éventuels<sup>7</sup>.

### **Ce qu'il reste à accomplir**

Un document d'archives n'est rien sans un minimum de contexte. Pour comprendre un texte dans toutes ses dimensions il faut savoir ou retrouver qui l'a produit, pour quelles raisons, à quelle époque et dans quelles circonstances. Ce qui nous manque ici en réalité c'est le parcours de ces documents entre les années 1550 et 1990. Une amnésie de quatre cents ans tout de même. Par qui ces documents ont-ils transité pour rester en si bon état ? Le soin apporté aux documents démontre la conscience de leur valeur. À cette heure, aucune trace, à ma connaissance, ne nous permet d'identifier les propriétaires successifs.

---

<sup>2</sup> MARTIN François, *Transcription de documents, Relatifs au comté de Hainaut (1412-1558)*, fascicule, 1993, AMB (Archives municipales de Beaune), 119 Z 12.

<sup>3</sup> « Ces documents sont très bien conservés, même si, pour certains, une pliure prolongée gêne quelque peu la lecture » in MARTIN (François) op. cit note 2

<sup>4</sup> Archiviste, Archives municipales de Beaune.

<sup>5</sup> <https://twitter.com/ArchivesBeaune>

<sup>6</sup> Le portail [francearchives.fr](http://francearchives.fr), en ligne en mars 2017, il est né du besoin d'offrir à tous un accès simplifié aux archives référencées dispersées sur tout le territoire.

<sup>7</sup> <https://twitter.com/FranceArchives/status/1376458337345228800>

## Le contenu

Le plus ancien des dix documents<sup>8</sup>, daté du 11 août 1412, fait de Jean de Werchin<sup>9</sup>, sénéchal de Hainaut, un conseiller de Louis de Guyenne<sup>10</sup>. Ce document est signé en parallèle du traité d'Auxerre qui tenta de mettre un terme à la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons. À cette époque, le Duc de Bourgogne, Jean sans Peur, s'efforce de prendre de l'ascendant sur le duc de Guyenne, héritier de Charles VI le Fol, qui assure la régence pendant les périodes de démence de son père. Jean sans Peur place ainsi ses hommes au plus près du Dauphin.

Le deuxième parchemin<sup>11</sup> est la confirmation par Louis d'Anjou le 21 avril 1416 de la vente d'une maison forte tenue par Katherine Panier, veuve sans postérité, à Jean Pinchon receveur de la seigneurie d'Aymerie. Louis I<sup>er</sup> d'Anjou est lui aussi pris dans le conflit entre Armagnacs et Bourguignons en prenant le parti des premiers. Il est suzerain de plusieurs terres en Hainaut dont celle d'Aymeries. Mais son influence y est menacée par son rival, le Duc de Bourgogne. Ainsi, par ce texte, il démontre sa souveraineté.



*Vae victis*. Le 8 août 1430<sup>12</sup>, Nicolas Rolin se saisit des terres de l'ennemi de son maître le Duc de Bourgogne : Aymeries, Pont-sur-Sambre et de Raimies. Bien que l'usurpation est flagrante, la famille d'Anjou ici représenté par Yolande d'Aragon renonce pour son fils René d'Anjou, alors prisonnier des Bourguignons, aux terres du Hainaut appartenant à la famille<sup>13</sup>. Nicolas Rolin a dû bourse délier pour forcer les Anjou à renoncer à leurs droits sur les terres d'Aymeries, de Pont-sur-Sambre et de Raimies. Nicolas Rolin, avide de titres et surtout de rentes, se fait octroyer par la suite diverses terres<sup>14</sup>. Le 8 août 1435, il se fait rendre les terres de Gheulezin, qui dépendent, selon lui, de la seigneurie d'Aymeries.

Sceau aux grandes armes de Bourgogne, AMB 117 Z 3

<sup>8</sup> Octroi du titre de conseiller par Louis de France, duc de Guyenne, Dauphin de Viennois au Sénéchal de Hainaut, donné à Auxerre le 12 août 1412, texte en français, papier parcheminé. Sceau de cire rouge du Dauphin de France, recto : chevalier en armure aux armes de France, contre-sceau : ange tenant un écu (illisible), 9 cm x 4,5 cm, sceau endommagé, Archives Municipales de Beaune (AMB), 119 Z 1.

<sup>9</sup> Jean III de Werchin (1374- 25 octobre 1415) hérite à la mort de son père en 1383 de plusieurs seigneuries dans le Comté Hainaut ainsi que du titre de Sénéchal. Il est connu pour être un chevalier adepte des tournois mais aussi un poète auteur du *Songe de la Barge*, il meurt à la bataille d'Azincourt.

<sup>10</sup> Louis de France, duc de Guyenne, né le 22 janvier 1397 et mort le 18 décembre 1415, est le fils de Charles VI, roi de France, et d'Isabeau de Bavière.

<sup>11</sup> Confirmation par Louis II d'Anjou, roi de Jérusalem et de Sicile, de la vente d'une maison forte dans la seigneurie d'Aymeries par Katherine Panier à Jean Pichon, donnée à Angers le 21 avril 1416, texte en français, parchemin, 37 x 20 cm. Sceau de cire rouge aux armes de Jérusalem et d'Anjou surmontées d'une couronne et entourées de deux L couronnés, inscription : [...] *et sicilia regus* ✽ *sigillum secretum* [...], Ø 5 cm, très bon état, AMB, 119 Z 2.

<sup>12</sup> Don de la seigneurie d'Aymeries par Philippe le Bon, Duc de Bourgogne à Nicolas Rolin, donné à Bruxelles le 8 octobre 1430, texte en français, parchemin 37 x 19,5 cm. Sceau de cire rouge, avers : aux Grandes armes de Bourgogne, chevalier avec écu parti de France, Bourgogne et Hainaut, revers : chancellerie ducale, armes de Philippe le Bon, Ø 6cm, brisé, AMB, 119 Z 3.

<sup>13</sup> Renonciation par Yolande d'Aragon, Duchesse d'Anjou, de la seigneurie d'Aymeries, donné à Amboise le 9 juillet 1435, texte en français, parchemin, 50,3 x 26 cm. Sceau de cire rouge aux armes d'Anjou et Provence surmonté d'une couronne, texte illisible, contre sceau de même en plus petit, Ø 5,5 cm, état correct, AMB, 119 Z 4.

<sup>14</sup> Concession et confirmation de terre par Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, à Nicolas Rolin, Chancelier, donné à Arras le 8 août 1435, texte en français, parchemin, 34,6 x 25 cm. Sceau de cire rouge, aux Grandes armes de Bourgogne, revers : chancellerie ducale, armes de Philippe le Bon, Ø 7 cm, brisé, AMB, 119 Z 5.

Le sixième texte du lot<sup>15</sup> est un récapitulatif des taxes sur divers héritages à percevoir par la ville affranchie de Mons et les sommes reversées au Duc. Le texte est signé par Prevarot Candillon, maire de la ville. Le document est scellé aux armes de la ville et il est en très bon état.

Les deux parchemins suivants concernent Antoine Rolin, fils de Nicolas, qui accorde le 11 septembre 1444 un douaire<sup>16</sup> à sa jeune épouse<sup>17</sup>. Le texte fait état des terres et rentes données par lui au titre du douaire. Après la mort de Charles le Téméraire ses partisans doivent prendre l'exil quand le roi de France, Louis XI, fait main basse sur le duché de Bourgogne. Pour reprendre leurs terres, les Rolin doivent faire allégeance au nouveau maître de la Bourgogne. Le 21 septembre<sup>18</sup> 1490, Antoine Rolin se fait assurer un sauf-conduit auprès du chapitre de la collégiale Notre-Dame d'Autun. Il s'assure ainsi un lieu de retraite et la protection de ses terres bourguignonnes par ce même chapitre.

Les deux derniers textes concernent le fils et l'arrière-petit-neveu d'Antoine Rolin, successivement seigneurs d'Aymeries. Le 13 septembre 1526<sup>19</sup>, est réglé à l'amiable un conflit de propriété entre le seigneur d'Aymeries, Louis Rolin, et le seigneur d'Aubry, François de Thiant. Après que Louis ait fait couper du bois sur les terres de François, un long procès s'engage. L'affaire s'éternisant, les deux partis, afin d'éviter les frais, décident de s'arranger et se jurent de vivre en bon voisinage à l'avenir. Le dernier acte<sup>20</sup> est une reconnaissance de vassalité entre Charles de la Motte et George Rollin seigneur d'Aymeries en 1558.

Ce premier descriptif montre la richesse historique immense d'un tel fonds. C'est aussi l'occasion de saluer et remercier à nouveau la famille Bichot d'en avoir fait don à la Ville de Beaune.

Mathias COMPAGNON<sup>21</sup>

### ***Appel à témoins : les Archives municipales ont besoin de vous !***

Depuis plus d'un an, une pandémie a bouleversé nos vies. Nous connaissons une situation sans réel précédent dans l'histoire. Les Archives de Beaune recherchent tous les documents produits par les habitants de Beaune et de l'agglomération, en rapport avec la période que nous traversons : témoignages, lettres, photographies, dessins, vidéo, journaux intimes... tout est bon à collecter pour les générations à venir pour et conserver la trace de ce que nous traversons collectivement.

Racontez-leur votre quotidien dans cette période : vos joies, vos peines, vos colères, vos doutes, vos espoirs... Si vous le souhaitez, ces documents peuvent rester confidentiels pour une certaine durée de temps. De même, si vous désirez conserver vos originaux, les Archives peuvent réaliser des copies numériques et vous restituer vos documents. Les archivistes seront à votre écoute et ils remercient d'ores et déjà ceux et celles qui ont participé à cette collecte lancée dès le printemps 2020.

Contact : Archives municipales de Beaune, 03 80 24 56 81

<sup>15</sup> Déclaration de recette par le mayeur de Mons, Prevarot Candillon, donné à Mons le 17 janvier 1444, texte en français, parchemin, 33 x 15,7 cm. Sceau de cire verte de la ville de Mons, Ø 6,4 cm, état correct, AMB 119 Z 6.

<sup>16</sup> Le douaire désigne la portion de biens que le mari réserve à son épouse dans le cas où celle-ci lui survivrait et que les enfants du défunt ne peuvent réclamer. La bénéficiaire est dite douairière.

<sup>17</sup> Confirmation de douaire par Antoine Rolin à son épouse Marie d'Ailly donné à Aymeries le 11 septembre 1440, texte en français, parchemin, 57,5 x 30,4 cm, 6 sceaux, AMB, 119 Z 7.

<sup>18</sup> Protection accordée à Antoine Rolin et gestion de ses terres en Bourgogne par le Chapitre de la collégiale d'Autun, fait à Autun, le 21 septembre 1490, texte en français, parchemin, 33 x 25,2 cm, 2 sceaux, AMB, 119 Z 8.

<sup>19</sup> Règlement d'un procès entre les seigneuries d'Aymeries et le seigneur d'Aubry, fait à Aymeries le 13 septembre 1526, texte en français, parchemin, 46,1 x 25,4 cm, 5 sceaux, AMB 119 Z 9.

<sup>20</sup> Dénombrement des fiefs et redevances dus au seigneur d'Aymeries par Charles de la Motte, 1558, texte en français, parchemin, 57 x 7,6 cm. Sceau de cire rouge, cimier sur un écu entouré de deux sauvages, inscription sur la brisure, seul se lit « CHARL[...] », Ø 3,8 cm, pourtour brisé, AMB, 119 Z 10.

<sup>21</sup> Archiviste aux archives municipales de Beaune, c'est en amateur d'histoire plus qu'en historien et surtout en jeune membre du CBEH qu'il s'intéresse à l'histoire locale.

## COTISATIONS 2021

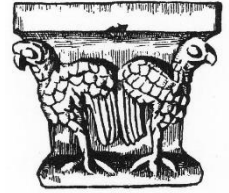


PRIEURÉ SAINT ÉTIENNE XI<sup>e</sup> S.

### Bulletin d'abonnement 2021

CENTRE BEAUNOIS D'ÉTUDES HISTORIQUES  
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BEAUNE

1 rue du Tribunal, 21200 Beaune, 03.80.22.47.68



PRIEURÉ SAINT ÉTIENNE XI<sup>e</sup> S.

Site internet : [cbehblog.wordpress.com](http://cbehblog.wordpress.com) ; courriel : [cbeh@wandoo.fr](mailto:cbeh@wandoo.fr)

NOUVELLE ADHÉSION 2021

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

N° de téléphone : .....

Courriel : ..... Site internet : .....

Souhaite recevoir les bulletins : sous forme électronique  sur papier

Adhère au Centre Beaunois d'Études Historiques pour l'année 2021 en tant que membre :

Individuel : 35€                       Bienfaiteur : 45€  
 Couple : 40€                          Grand partenaire : 150€

(Adhésion gratuite pour les étudiants de moins de 25 ans)

À retourner accompagné de votre règlement au  
Centre beaunois d'études historiques 1 rue du Tribunal 21200 Beaune

*Une facture acquittée sera adressée aux entreprises et domaines viticoles à réception du règlement*

Nous rappelons à nos adhérents que l'acquittement de la cotisation annuelle leur offre  
les avantages suivants :

Participation de droit à l'Assemblée Générale  
Gratuité des bulletins et du Recueil annuel des travaux  
Gratuité d'accès aux expositions des Musées de Beaune